

59 bureaux de vote		SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Bureau centralisateur Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Goyaves • Est : Rue Lambert • Sud : Avenue Principale entre la rue de la Poudrière et la rue Lambert • Ouest : Rue de la Poudrière 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Goyaves • Est : Rue de la Poudrière jusqu'à l'axe de la ravine des Goyaves – Avenue Principale entre la rue de la Poudrière et la rue Lambert Rue Lambert • Sud : Déviation, Avenue de Toulouse entre la rue Lambert et la ravine du Gol – Rue Lambert • Ouest : Ravine du Gol, de l'avenue de Toulouse à la ravine des Goyaves 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue Saint-Louis et la rue Lambert • Est : Rue Saint-Louis • Sud : Avenue Principale entre la rue Lambert et la rue Saint-Louis • Ouest : Rue Lambert 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle Roland Garros Rue Saint Philippe Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Principale, de la rue Lambert à la rue Saint-Louis • Est : Rue Saint-Louis – Rue de l'Eglise – rue Ah-Sane • Sud : Avenue de Toulouse • Ouest : Rue Lambert, de l'Avenue Principale à l'Avenue de Toulouse 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Barquiseau Rue St Philippe Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Principale entre la rue Saint Louis et la rivière Saint-Etienne – la rue • Est : Avenue de Toulouse entre le pont de la rivière Saint-Etienne et le rond point de la rue Saint-Philippe • Sud : Avenue de Toulouse entre le rond point de la Rue Saint-Philippe à la rue Lambert • Ouest : Rue de l'Eglise entre la rue Ah-Sane et la rue Saint Philippe 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Macé Rue Samuel Treuthard Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue François de Mahy et la rue Saint-Louis • Est : Rue François de Mahy • Sud : Avenue Principale entre la rue François de Mahy et la rue Saint-Louis • Ouest : Rue Saint-Louis, entre l'Avenue Principale et la rue Léonus Bénard 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ancien logement de fonction Rue des Oliviers Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue François de Mahy et la rivière Saint-Etienne • Est : Rivière Saint-Etienne • Sud : Avenue Principale entre la rue François de Mahy et la rivière Saint-Etienne • Ouest : Rue François de Mahy 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire René Périanayagom Rue des Petites Nattes Zac Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue des Takamakas • Est : avenue des Palmiers, de la rue du professeur Henri Lapierre à la rue des Takamakas • Sud : rue du Professeur Henri Lapierre, de la rue Saint-Louis à l'avenue des palmiers et rue Léonus Bénard, de la rue du professeur Henri Lapierre à la rue Saint-Louis • Ouest : la ravine des goyaves 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire René Périanayagom Rue des Petits Nattes Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue du Professeur Henri Lapierre, de la rue Saint-Louis à l'avenue des palmiers. • Est : rue François de Mahy, de la rue Léonus Bénard au rond point de la Palissade. • Sud : rue Léonus Bénard, de la rue Saint-Louis à la rue François de Mahy. • Ouest : rue Saint-Louis, de la rue Léonus Bénard à la rue du Professeur Henri Lapierre. 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole René Périanayagom Rue des Petits Nattes Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ravine la Ovette, de la rue de la Palissade à la rue Léonus Bénard • Est : rue de la Palissade, du rond point de la Palissade à la ravine la Ovette • Sud : rue du professeur Henri Lapierre, du rond point de la Palissade à l'avenue des Palmiers. • Ouest : la ravine des goyaves, de la rue de la Palissade à la rue des takamakas. 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso 14, Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de bruxelles • Est : Ravine du Gol, de la rue de Bruxelles à la jonction de la ravine du Gol et de la ravine du Mouchoir gris • Sud : Ravine du Gol, de la ravine du Mouchoir Gris au radier de la ravine du Gol • Ouest : Avenue Pasteur, ancienne route nationale 	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole Sarda Garriga Rue de Prétoiria Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Prolongement de la rue de Bruxelles à la ravine Piment. • Est : Avenue Pasteur. • Sud : Ancienne route nationale • Ouest : Ravine Piment. 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne à la hauteur de la Côte 208, reliant la Ravine du Gol à la limite communale avec l'Etang-Salé. • Est : Ravine Piment entre la côte 218 et l'Avenue Pasteur. • Sud : Ravine Piment • Ouest : Limite communale avec l'Etang-Salé entre le canal de Manirons et la côte 218. 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Maison de Quartier du Gol Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne à la hauteur de la côte 208, de la ravine du Gol à la ravine Piment. • Est : Ravine du Gol, de la côte 208 à la rue de bruxelles • Sud : Rue de Bruxelles • Ouest : La ravine Piment . 	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Mairie - Zone Industrielle Bâtiments Services Techniques Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : avenue de Toulouse, de la rue Valmy à sa fin • Est : la rivière Sainte-Etienne et le rivage • Sud : la limite du cimetière de Saint-Louis • Ouest : Rue Valmy. 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Mairie - Zone Industrielle Bâtiments Services Techniques Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : avenue de Toulouse, de la ravine du Gol à la rue Valmy • Est : Rue Valmy • Sud : le rivage • Ouest : l'Etang du Gol. 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue des Vétivers. • Est : rue des Verveines et rue Auguste Larrée. • Sud : la ravine la Ouette • Ouest : la ravine des Goyaves. 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larrée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin la Ouette, entre la rue Auguste Larrée et la ravine la Ouette • Est : la ravine la Ouette, de la rue de la Palissade jusqu'au chemin la Ouette • Sud : la ravine la Ouette et la rue de la Palissade • Ouest : rue Auguste Larrée, de la rue de la Palissade à la rue des Ecoliers . 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larrée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin la Ouette, de la rue Auguste Larrée à la ravine des Goyaves • Est : rue Auguste Larrée, du chemin la Ouette à la rue des Ecoliers • Sud : rue des Verveines et rue des Ecoliers • Ouest : la ravine des Goyaves , du chemin la Ouette à la rue Cartouche . 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20 Ecole Desforges Boucher Rue Sainte-Thérèse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin d'eau reliant la partie basse de la rue du Général de Gaulle à la ravine du Mouchoir gris, et la rue Léo Ferré • Est : rue Leconte Delisle, de la rue Léo Ferré à la Ravine des Goyaves • Sud : la ravine des Goyaves • Ouest : la ravine du mouchoir gris 	
<p style="text-align: center;">21 Ecole Desforges Boucher Rue Sainte-Thérèse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert Delisle, entre la ravine du Gol et la ravine du Mouchoir Gris • Est : la ravine du Mouchoir Gris • Sud : jonction de la ravine du Mouchoir Gris et de la ravine des Goyaves • Ouest : la ravine du Gol. 	
<p style="text-align: center;">22 Case de Pont Neuf Cité Bengalis Rue Marius et Ary Leblond Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Cimandef, de la rue Leconte Delisle à la rue Victor Hugo • Est : rue Victor Hugo – rue Marius et Ary leblond, de la rue Victor Hugo à la rue de la Palissade • Sud : la ravine des Goyaves, de la rue de la Palissade à la jonction rue Sainte-Thérèse et rue Leconte Delisle • Ouest : rue leconte Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue Cimandef. 	
<p style="text-align: center;">23 Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne fictive entre la rue Leconte Delisle et la ravine du Mouchoir Gris, à hauteur du gymnase de Roches Maigres • Est : rue Leconte Delisle , de la rue Léo Ferré à la rue Abraham Lincoln • Sud : rue Léo Ferré et le chemin d'eau reliant la rue du Général de Gaulle et la ravine du Mouchoir Gris • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, du chemin d'eau reliant la rue du Général de Gaulle à la limite du gymnase de Roches Maigres. 	
<p style="text-align: center;">24 Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord: Rue cartouche, rue Léon de Lépervanche • Est : la ravine des goyaves, de la rue Cartouche à la rue Marius et Ary Leblond • Sud : rue Cimandef, de la rue Auguste Lacaussade à la rue Victor Hugo • Ouest : rue Auguste Lacaussade jusqu'à la rue Léon de Lépervanche 	
<p style="text-align: center;">25 Case Méroc Rue Etienne Azéma Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Etienne Azéma (partie haute) • Est : rue Etienne azéma, jusqu'à l'intersection de la rue Cartouche • Sud : rue Léon de Lépervanche • Ouest : rue Leconte Delisle, de la rue Etienne Azéma à la rue Abraham Lincoln 	
<p style="text-align: center;">26 Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Leconte Delisle, du rond point du lycée Leconte Delisle à la rue Jean XXIII • Est : rue Jean XXIII, de la rue Cartouche à la rue Leconte Delisle • Sud : intersection rue Jean XXIII et rue Etienne Azéma • Ouest : limite Est de la cité Mangoustan et la rue Leconte Delisle, de la rue Jean XXIII au rond point du lycée 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Case Cité Méroc Rue Etienne Azema Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne fictive reliant le rond point nord du lycée Leconte Delisle à la limite Est de la cité Mangoustan • Est : limite Est de la cité Mangoustan , jusqu'à la rue Etienne Azéma • Sud : rue Etienne Azéma – ligne fictive entre la rue Leconte Delisle et la ravine du Mouchoir Gris à hauteur du gymnase de Roches Maigres • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, du gymnase de Roches Maigres à la limite du rond point nord du Lycée Leconte Delisle 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : axe de la rue Hubert De Lisle ou CD 3, de la ravine du mouchoir Gris à la ravine des Goyaves • Est : la ravine des goyaves, de la rue Hubert De Lisle ou GD 3 jusqu'à la rue Cartouche • Sud : rue Cartouche , de la rue Jean XXIII à la ravine des goyaves • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, de la rue Hubert De Lisle à la ligne fictive reliant le rond point nord du lycée Leconte Delisle 	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">Ecole Albert Camus Belle Vue Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale avec l'Etang-Salé à hauteur du Grand Serré à la ravine du Gol – ravine du Gol, de la côte 560 à la côte 900 – ravine du mouchoir gris, de la côte 560 au Grand Serré. • Est : Ravine Mont-Plaisir, du grand serré à la rue Hubert Delisle au CD3-axe de la rue Hubert Delisle au CD3-de la ravine Montplaisir à la ravine du Gol-ravine du Gol, de la ravine Hubert Delisle au CD3 à hauteur de la côte 218 . • Sud : ravine du Gol, de la côte 218 jusqu'à la limite communale. • Ouest : Limite communale avec l'Etang-Salé, de la côte 218 à hauteur de la côte 900 . 	
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Ecole Paul Hermann Rue Paul Hermann Plaine des Makes – La Rivière Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : jonction de la rue Jules Ferry et la rue Voltaire au niveau du radier de la ravine Pierrot • Est : ravine du Mont plaisir • Sud : ravine du Mouchoir Gris de la côte 560 au Grand Serré • Ouest : ravine du Mouchoir Gris. 	
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Paul Hermann Rue Paul Hermann Plaine des Makes – La Rivière Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chaîne du Bois de Nèfles • Est : ravine du bras Pierrot jusqu'à la jonction avec la ravine du Mouchoir Gris • Sud : la jonction du bras Pierrot et la ravine du Mouchoir Gris • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris 	
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Ecole Paul Hermann Plaine des Makes Rue Paul Hermann Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : la chaîne du Bois de Nèfles • Est : la ravine du bras Sylvert, jusqu'à la jonction avec le bras de la ravine des Patates • Sud : intersection de la rue Jules Ferry et la rue Voltaire au niveau du radier de la ravine pierrot • Ouest : la ravine du Bras Pierrot jusqu'à la rue Jules Ferry. 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">33 Mairie annexe de La Rivière Rue du Père De Laporte Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Léon Dierx – rue Pierre Payet, de la rue Julius Emma à la rue Léon Dierx • Est : rue Julius Emma – rue Pente des Vacoas • Sud : rue du Père De Laporte, de la rue Julius Emma à la rue Léon Dierx • Ouest : rue Gonneau – rue du Préau. 	
<p style="text-align: center;">34 Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la ravine cancrelas au chemin des Pensées • Est : chemin des Pensées – rue Pierre Payet, du chemin des Pensées à la rue Léon Dierx • Sud : rue Léon Dierx – rue des Préau • Ouest : la ravine cancrelas, de la rue Hubert De Lisle à la limite haute du cimetière de La Rivière. 	
<p style="text-align: center;">35 Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : limite haute du cimetière de La Rivière • Est : rue Gonneau – rue de Cilaos, de la ravine Fiagues au rond point du lycée de La Rivière • Sud : Chemin Alibert Técher • Ouest : la ravine Cancrelas jusqu’au chemin la Ouette. 	
<p style="text-align: center;">36 Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Père De Laporte, de la pente des vacoas à la ravine Fiagues • Est : la ravine Fiagues, de la rue du Père De Laporte à la rue du Ouaki • Sud : la ravine Fiagues, de la rue du Ouaki à la rue de Cilaos • Ouest : rue de Cilaos, de la ravine Fiagues au rond point du lycée de La Rivière – rue Gonneau de la rue de Cilaos à la rue Valdec Rousseau. 	
<p style="text-align: center;">37 Mairie Annexe de la Rivière Rue du Père De Laporte Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue hubert De Lisle, de la rue Pierre Payet à la ravine des Fiagues • Est : rue du séchoir – la ravine des Fiagues • Sud : rue de Cilaos, de la rue du Ouaki à la rue du Fangourin • Ouest : rue Julius Emma – ravine Fiagues, de la rue du Père De Laporte à la rue du Ouaki 	
<p style="text-align: center;">38 Ecole Adrienne Lenormand Chemin Fleuris - La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Coméra, chemin Letchis, Chemin Grand Détour jusqu’à la limite communale avec l’Entre-Deux • Est : chemin Letchis • Sud : Rue hubert Delisle, rue Pierre Payet de la rue H. Delisle au chemin des Pensées • Ouest : chemin des Pensées, rue Robespierre 	
<p style="text-align: center;">39 Nouvelle école de bois de Nêfles Cocos Chemin Cannes Pérusies Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Reynald • Est : chemin des Peupliers, du chemin Kervéguen au chemin Guichard • Sud : chemin Kervéguen, du chemin des Peupliers à la ravine la Ouette • Ouest : Ravine la Ouette 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">40</p> <p>Nouvelle école bois de Nèfles Cocos Chemin Cannes Pérusies Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Guichard, du chemin des Peupliers au chemin des Myosotis • Est : chemin des Myosotis, du chemin Kervéguen au chemin Guichard • Sud : le rempart de la rivière Sainte-Etienne • Ouest : chemin des Peupliers – chemin des Planteurs – chemin Cannes bonbons. 	
<p style="text-align: center;">41</p> <p>Case de Bois de Nèfles Cocos Chemin Calebasses Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Kervéguen, du chemin des Planteurs à la ravine la ouette • Est : chemin des Planteurs – chemin Cannes bonbons • Sud : chemin des colons – rue de Cilaos, du rond point de Palissade au chemin des colons • Ouest : la ravine la Ouette – rue de la Palissade, du rond point de la Palissade à la ravine la Ouette. 	
<p style="text-align: center;">42</p> <p>Case Bois de Nèfles Cocos Chemin Calebasses Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin des colons, de la rue de cilaos au chemin Mangues Carottes • Est : chemin mangues carottes, du chemin calebasses au chemin des colons • Sud : chemin des Béryls – chemin du piton • Ouest : rue François de Mahy, de la rue Léonus Bénard au rond point de la Palissade. 	
<p style="text-align: center;">43</p> <p>Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue de cilaos, du chemin Savignan à la rue Pigas • Est : rue du Docteur Schweitzer, de la rue du Ouaki à la rue Pigas • Sud : rue du Ouaki, de la rue du Dr Schweitzer au chemin Savignan • Ouest : chemin Savignan. 	
<p style="text-align: center;">44</p> <p>Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin du grand détour • Est : remparts de la rivière Sainte-etienne, du chemin du grand détour à la rue de cilaos • Sud : rue pigas, de la rue verval à la rue du Docteur Schweitzer • Ouest : rue JJ Rousseau – rue du DR Schweitzer, de la rue Pigas à la rue de cilaos. 	
<p style="text-align: center;">45</p> <p>Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer la Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord: rue Pigas, de la rue du Docteur Schweitzer à la rue Verval . • Est: rempart de la Rivière Sainte-Etienne, jusqu'au CD3 • Sud : chemin départemental 3 • Ouest : rue du Docteur Schweitzer, de la rue du Ouaki à la rue Pigas. 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">46</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue de cilaos, de la rue du Ouaki à la rue Pigas et de la rue du Père De Laporte à la rue du Docteur Schweitzer • Est : chemin Savignan – rue du Docteur Schweitzer, de la rue Pigas à la rue de Cilaos • Sud : rue Pigas, de la rue de Cilaos à la rue du Docteur Schweitzer • Ouest : rue du Ouaki, du chemin Savignan à la rue de Cilaos. 	
<p style="text-align: center;">47</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos, La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ravine Fiagues • Est : chemin du Piton, de la rue du Ouaki au chemin Kervéguen • Sud : chemin guichard – chemin reynald • Ouest : rue de Cilaos, du chemin Reynald à la ravine des Fiagues. 	
<p style="text-align: center;">48</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert De Lisle, de la ravine Fiagues au chemin du grand détour • Est : rue Hubert Delisle, du chemin du grand détour à la rue Ambroise Croizat • Sud : rue de Cilaos, de la rue du Séchoir à la rue JJ Rousseau • Ouest : rue du séchoir + la ravine Fiagues 	
<p style="text-align: center;">49</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle Saint Exupéry Rue Place des Fêtes La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne aubry, de la ravine la Ouette à la rue Robespierre • Est : rue Robespierre • Sud : la ravine cancrelas, de la rue Hubert De Lisle à la rue Mgr de Beaumont • Ouest : rue Mgr de Beaumont, de la ravine Cancrelas à la rue Hubert De Lisle. 	
<p style="text-align: center;">50</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Jean Hoarau Rue Hubert De Lisle La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert De Lisle, de la ravine Evelyne à la rue Mgr de Beaumont • Est : rue Mgr de Beaumont, de la rue Hubert De Lisle à la rue Ildelphonse Caro • Sud : rue Ildelphonse Caro – chemin du Ruisseau • Ouest : la ravine Evelyne 	
<p style="text-align: center;">51</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Jean Hoarau Rue Hubert Delisle La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Ildelphonse Caro • Est : rue Mgr de Beaumont • Sud : la ravine cancrelas • Ouest : le chemin du ruisseau 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">52 Ecole Primaire Jean Hoarau Rue Hubert De Lisle La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Evariste de Parny, de la ravine Casimir à la ligne Aubry • Est : la ligne Aubry, de la rue Evariste de Parny à la ravine la Ouette • Sud : la ravine la Ouette – la rue Hubert De Lisle, de la ravine la Ouette à la ravine Casimir • Ouest : la ravine casimir 	
<p style="text-align: center;">53 Ecole Alcide Baret Rue Evariste de Parny La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Evariste de Parny, de la ravine Casimir à la rue Richard • Est : la ravine Casimir • Sud : rue Hubert De Lisle, de la ravine Casimir à la ravine Evelyne • Ouest : la ravine Evelyne 	
<p style="text-align: center;">54 Ecole Alcide Baret Rue Evariste de Parny La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chaîne de Bois de Nèfles, depuis la ravine de la Ouette à la ravine Evelyne – ligne à hauteur du chemin Col Vert et intersection rue Juliette Dodu jusqu'à la ravine Evelyne • Est : ravine la Ouette, depuis la ligne Aubry • Sud : ligne Aubry – rue Evariste de Parny • Ouest : ravine du Mont Plaisir 	
<p style="text-align: center;">55 Ecole Jules Ferry Chemin des canaux La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chaîne du Bois de Nèfles, depuis la ravine des Goyaves jusqu'à la ravine Evelyne • Est : Ravine des Goyaves entre la rue H. Delisle et la chaîne du Bois de Nèfles • Sud : rue H. Delisle, de la ravine des Goyaves à la ravine du Mont-Plaisir • Ouest : Ravine du Mont-Plaisir. 	
<p style="text-align: center;">56 Ecole Auguste Lacaussade Ligne Montaigu Tapage La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : prolongement de la chaîne du Bois de Nèfles jusqu'au rempart de Cilaos • Est : les remparts, entre la chaîne du Bois de Nèfles et la ligne Joson • Sud : la ligne Joson • Ouest : la ravine casimir 	
<p style="text-align: center;">57 Ecole Auguste Lacaussade Ligne Montaigu Tapage La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne Joson – chemin Dejean • Est : les remparts, de la ligne Joson au chemin du Brûlé • Sud : le chemin du grand détour et le rempart • Ouest : la ravine Evelyne, de la rue Richard à la ligne Joson 	

59 bureaux de vote	SAINT LOUIS	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">58 Ecole Ilet Furcy Route de Cilaos La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : intersection de la RN5, route de cilaos et ancien radier reliant le village de Ilet Furcy • Est : limite communale de l'Entre-Deux • Sud : radier du CD3 reliant la rivière Saint-Louis à l'Entre-Deux • Ouest : les remparts, partie comprise entre le chemin du Brûlé et l'intersection route de Cilaos. 	
<p style="text-align: center;">59 Ecole Alphonse Daudet Petit Serré Route de Cilaos – La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : limite communale de Cilaos, entre le plateau Fleurs jaunes et la limite communale de l'Entre-Deux • Sud : Ilet Furcy, intersection RN5 et ancien radier reliant le village de Ilet Furcy • Ouest : les remparts à hauteur de l'Ilet Furcy jusqu'à la limite communale avec Cilaos. 	